Co-construire les conditions d'une école inclusive – 2022

Fiche technique

Secteur
Médico-social

Public
Tous les professionnels concernés et œuvrant dans le cadre des DAME et/ou des DITEP des secteurs privés et publics (dont adhérents de l'ANFH) et les personnels de l'Education Nationale.

Durée
Une journée par territoire de DAME proposée aux professionnels du DAME (et DITEP) mais aussi aux enseignants du milieu ordinaire de ce territoire. La journée se déroulera en 2 temps : Une demi-journée de théorie (définition partagée de l'école inclusive et une demi-journée d'ateliers

Date limite d'inscription
25/02/2022

Coût
Les frais pédagogiques sont pris en charge.

Lieux & dates

➲ Groupe 1
ATTENTION LES PREINSCRIPTIONS S'EFFECTUENT UNIQUEMENT VIA LE LIEN GOOGLE INDIQUE DANS LA PARTIE CONTEXTE : TOUTE PREINSCRIPTION ENREGISTREE ICI NE SERA PAS PRISE EN COMPTE

Interlocuteur Opco Santé

Karine DUVAL
karine.duval@opco-sante.fr
02 38 42 28 31

Interlocuteur OF

ANDESI : Claire Lévy
c.levy@andesi.asso.fr
01 46 71 71 71

Contexte

ATTENTION : les inscriptions sont bloquées sur cette Plateforme. Vous trouverez les dates, les lieux par le biais du lien ci-dessous :
https ://forms.gle/sabbutPiKw5RbTJ57
(Attention , date limite des inscriptions : 25/02/2022)

Dans le cadre d'un partenariat avec l'ARS, en lien avec l'IEN ASH (Inspection de l'Education Nationale chargée de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves porteurs de handicaps) 3 thématiques de formations spécifiques ont été retenues. Ces 3 formations concernent uniquement les professionnels des DAME (IME/SESSAD), auxquels peuvent être associés les personnels intervenant en DITEP. Chaque session de formation sera ouverte à l'ensemble des DAME (ou futur DAME), de façon à maintenir la dynamique départementale, d'harmoniser les pratiques et de construire une culture commune et en lien avec des représentants de l'Education soit 2 à 3 établissements par département et 4 places seront ouvertes aux partenaires de l'EN sur ce même territoire. Les 3 thématiques retenues sont les suivantes : la coordination de parcours ; l'approche positive du public en situation de handicap et les compétences psycho-sociales. Ces thématiques seront complétées par une formation plus généraliste sur l'Ecole inclusive.

Problématique :

« Les parcours de scolarisation des enfants en situation de handicap ne peuvent se réaliser sans une ambition partagée par tous les acteurs. Leur réussite suppose une modification profonde des organisations tant scolaires que médico-sociales allant vers une école résolument inclusive, une évolution de l'offre médico-sociale, un décloisonnement entre les secteurs scolaire et médico-social, le déploiement de ressources médico-sociales pour la mise en œuvre d'actions d'inclusion et d'actions de compensation en direction des enfants en situation de handicap dans les lieux scolaires. Elle nécessite une modification des représentations et des pratiques professionnelles ». Selon Fiche action n°7 de la convention thématique ARS – Education Nationale.

Objectifs

OBJECTIF GENERAL :
Encourager et permettre une véritable scolarité inclusive suppose une évolution des organisations, des cultures et des postures professionnelles. Un des moyens identifié dans le cadre de la convention signée avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour contribuer à cette démarche, est de mobiliser les acteurs concernés par l'accompagnement quotidien des enfants et adolescents pour participer à une formation conjointe. Quels que soient leur secteur, leur niveau, leur profession ou leur domaines d'expertise, les intervenants doivent pouvoir y participer. La formation constitue ainsi une première étape pour initier ou renforcer un travail collaboratif, développer des coopérations et construire un espace de discussion sur le sujet de

l'inclusion entre les acteurs. Il s'agit de faire évoluer les pratiques et de garantir un parcours de scolarisation désinstitutionnalisé et personnalisé, réussi pour des enfants en situation de handicap.

OBJECTIFS OPERATIONNELS :

- Connaître les métiers de chacun et conjuguer les compétences
- Identifier les rôles, missions et champs de compétences des acteurs concernés par l'école inclusive
- Définir les domaines d'expertise propre et les domaines d'interdisciplinarité pour mieux agir en complémentarité
- Contribuer à la construction d'un partenariat réussi et efficient sur le terrain au profit des enfants en situation de handicap et plus largement aux besoins particuliers de tous les élèves
- Identifier les conditions de réussite dans un contexte territorial
- Enrichir le réseau, savoir s'appuyer sur des ressources

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Permettre aux professionnels d'inscrire leurs pratiques croisées et partenariales dans la dialectique permanente entre les références théoriques et la mise en œuvre opérationnelle de la dynamique inclusive
- Se donner un projet commun au service du projet de l'enfant
- Commencer à créer un espace inter-métier en faisant du sens commun
- Repérer comment chaque professionnel peut être une ressource pour la personne accompagnée notamment les domaines d'expertise de l'EN, des acteurs impliqués du médico-social, et des autres partenaires (MDPH, CMPP, par exemple…)
- Identifier les activités partagées des professionnels autour du parcours et leurs domaines d'expertise spécifiques et croisées

Prérequis

Les groupes de formations croisées doivent être pluridisciplinaires (dont les cadres et chefs de service) de manière à susciter des partages d'expériences et développer le travail collaboratif.
Les formations seront organisées sur des territoires de parcours afin de pouvoir regrouper les professionnels amenés à travailler ensemble auprès d'un usager. Les sessions de formation doivent s'inscrire dans une zone géographique restreinte (niveau départemental)

- Professionnels du secteur médico-social exerçant notamment dans le cadre d'un DAME (les instituts d'éducation motrice et médico-éducatifs – IEM et IME, les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) et les professionnels intervenant en DITEP).

- Professionnels d'établissements scolaires : enseignants, personnels de direction, vie scolaire, conseiller principal d'éducation (CPE) et assistants d'éducation (AED), professionnels de la santé scolaire, enseignants référents, auxiliaires de vie scolaire (AVS)

- Professionnels des collectivités territoriales, des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), CMPP …

La formation est organisée sur des territoires de parcours afin de pouvoir regrouper les professionnels amenés à travailler ensemble auprès d'un usager. Les sessions de

formation doivent s'inscrire dans une zone géographique restreinte (maximum : taille du département)

➲ **Durée et rythme :** 2 journées

➲ **Déroulement de l'action :** à compter du 2ème trimestre et/ou du 3ème trimestre 2022 et hors congés scolaires

➲ **Nombre de sessions** : 1 session par département (Indre – Indre-et-Loire, Loiret, Cher, Loir-et-cher).

➲ **Nombre de participants** : 16 à 20 participants maximum par groupe (professionnels des DAME auxquels seront associés les professionnels de l'Education Nationale et des DITEP). Ouverture possible à d'autres professionnels du territoire : MDPH, CMPP.

ATTENTION LES INSCRIPTIONS POUR CETTE ACTION SE FERONT VIA UN LIEN GOOGLE et non sur cette plateforme

Contenu

Dans le cadre d'une démarche d'école inclusive où le secteur médico-social s'adosse aux établissements scolaires pour mieux répondre aux besoins des enfants en situation de handicap, il ne s'agit pas seulement que chaque professionnel connaisse bien son métier et ses missions. Il ne s'agit pas simplement que chacun d'entre eux se réfère aux différents projets individuels et personnalisés que l'institution a validés afin de mobiliser et d'organiser la compensation à laquelle l'enfant a droit. En effet, l'expérience a mis en évidence que dans l'immense majorité des cas, chaque professionnel de l'enseignement, du soin, de la rééducation, de l'encadrement des établissements et services scolaires et médico-sociaux, sait ce qu'il a à faire et maîtrise bien les actes techniques relevant de ses compétences professionnelles. Chacun est généralement capable de les référer au PPS ou au PIA. Néanmoins, l'expérience a montré tout aussi souvent que cette « bonne marche » du partenariat était incomplète. L'observation de ces situations met à jour une réalité : les acteurs ont trop souvent une connaissance parcellaire des missions et du rôle des autres acteurs impliqués dans le partenariat. Or, la cohérence éducative qui est due à l'enfant dépend étroitement de la qualité du partenariat professionnel et inter catégoriel mobilisé pas nos institutions.

La mise en œuvre de la politique inclusive (nationale) se décline en 6 axes :

- Mieux informer, former et accompagner les enseignants ;
- Multiplier et diversifier les modes de scolarisation ;
- Veiller à ce que les élèves sortent de l'école avec un diplôme ou une certification professionnelle ;
- Développer l'interaction entre le secteur médico-social et l'école de la République au sein des établissements scolaires ;
- Améliorer le recrutement et l'organisation du dispositif d'accompagnement des élèves handicapés ;
- Transformer durablement l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

La traduction de cette politique sur le plan départemental se décline en 3 objectifs :

- Développer la présence des enfants et des adolescents au sein des écoles ;
- Territorialiser les fonctionnements des IME sur le département, par l'optimisation des

temps de transport pour les enfants, notamment ;
- Développer la compétence ambulatoire et la personnalisation de l'offre de service des (ex)IME.

Ces mutations ne sont pas sans conséquences pour les professionnels et leurs cadres, ceux du médico-social comme ceux de l'Education Nationale. Elles obligent à repenser les rôles et les fonctions des uns et des autres. Leurs missions s'inscrivent dorénavant moins dans la prise en charge de groupes que dans le développement d'accompagnements individuels et de coordination de parcours. Les mutations à l'œuvre rendent plus prégnante encore la nécessité d'apprendre à œuvrer ensemble. Elles obligent à un travail sur les représentations et les cultures professionnelles et des échanges sur les pratiques.

C'est à cette ambition que l'ANDESI, organisme de formation retenu, prétend répondre. Afin de rendre la formation la plus opérante possible, il est proposé d'animer conjointement chacune des journées avec un formateur de l'Andesi et un formateur ASH – EI de l'Institut National Supérieur des Professionnels de l'Education (INSPE) de l'Académie de Paris.